

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

Adopté

N° AC273

AMENDEMENT

présenté par
Mme Riotton, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« ligues »,

insérer le mot :

« professionnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.